

LA PRESSE

T. BERTHIAUME, Editeur, No 69 rue St-Jacques. CIRCULATION Pour la semaine finissant le 29 août 1890.

MONTREAL, 4 SEPTEMBRE 1890

Le Mail de samedi a un bon mot à l'adresse des Canadiens-français d'Ottawa, ce qui est du nouveau, et leur rend une justice bien méritée lorsqu'il fait remarquer que les actionnaires de la nouvelle compagnie de conserves qui se recrutent dans la nationalité canadienne-française, sont les premiers à pousser de l'avant à la création de manufactures.

M. Adam Brown, commissaire du Canada à l'exposition de la Jamaïque, est en ce moment dans la province de Québec, pour engager nos concitoyens à prendre part à cette exposition, qui serait très profitable à notre province.

La Jamaïque importe des Etats-Unis beaucoup de marchandises, ce, certes, le Canada peut aussi lui fournir, telles que : le bois de construction, de menuiserie, le poisson, les cuirs, les chaussures, les conserves alimentaires, la farine, les cotonnades, et une foule d'autres articles.

Un fonctionnaire à qui la prorogation du parlement anglais a dû causer un plaisir sensible, c'est le receveur du bureau de poste de la chambre des communes.

Sait-on combien de lettres sont distribuées chaque jour aux membres du parlement anglais ? Douze mille ! De leur côté, ils en jettent quotidiennement 3,700 à la boîte.

Environ 70,000 dépêches télégraphiques ont été expédiées et reçues dans le cours de la session. Le nombre des timbres-poste vendus représente une somme de 3,000 livres sterling.

Ajoutez à cela 3,877 mandats sur la poste, et vous arriverez facilement à la conclusion que le poste de M. Pike (le receveur) n'est pas une sinécure et que, quelle qu'elle soit la qualité de leur correspondance, les députés anglais n'ont rien à se reprocher sous le rapport de la quantité.

La session de la Législature de Québec s'ouvrira le 4 novembre. Ainsi qu'il a été annoncé, le gouvernement se trouve gravement embarrassé; il ne peut administrer sans un nouvel emprunt ou sans faire la conversion de la dette. Pour cela, il a besoin de l'autorisation légale de la chambre.

Il y a deux versions sur les projets de M. Mercier. Les uns lui prêtent l'intention de convertir la dette au moyen d'une émission de débiteurs au montant de \$30,000,000, ce qui laisserait, nos premières débiteures payées, au-delà de \$5,000,000 à la disposition du gouvernement. Les autres soutiennent que M. Mercier fera tout simplement un emprunt nouveau de \$5,000,000 à \$6,000,000.

Quoiqu'il en soit, la province peut s'attendre à voir prochainement sa dette consolidée portée à \$30,000,000. C'est au bout, la taxe directe, ou, comme aurait dit M. Mercier en 1886, la banqueroute.

Il vient de se produire à Milan un scandale qui a causé une profonde émotion dans toute l'Italie catholique. Ce n'est pas moins que la tentative de mettre au théâtre la divine personne de Notre Seigneur traitée en vulgaire sujet de livret d'opéra. On ne devait pas moins attendre d'un pays où règnent et gouvernent, sans contrôle d'aucune sorte, les loges franco-maçonniques personnifiées par le citoyen Crispi, le grand ami de l'Eglise.

Il s'agit de l'œuvre blasphématoire de Richard Wagner, un drame dont le titre est « Jésus de Nazareth ». Ce disciple du docteur Strauss, comme lui-même s'intitule, n'a voulu voir dans le Christ, ainsi qu'il l'a écrit tout exprès, « un homme vertueux, un simple bien-être de l'humanité », écartant ainsi le dévouement causé par le spectacle de la dépravation des peuples soumis à la domination romaine.

Les plus ingénieurs des Souabes et des Teutons a jugé un coup de maître de suggérer au Christ de son invention l'idée de recourir au suicide, mais à un suicide à la Bruts devant servir à l'édification de l'humanité. C'est pourquoi Notre-Seigneur entreprit « des prédications séditieuses » qui le firent condamner au supplice de la croix, etc. Ainsi, selon Wagner, le Dieu fait homme pour la rédemption de tous n'est qu'un inséparable humanitaire !

La tentative wagnerienne d'inanimer une œuvre artistique sans foi ni loi n'a pas eu de succès, même parmi les Impies. On a sifflé son œuvre monstrueuse.

Il serait d'un médiocre intérêt historique de constater avec quelle rage et quelle fureur sans nom Wagner s'est déchaîné contre la musique religieuse. Hébertier le public par réclame, l'asphyxier par tous les acrobates de l'enau, ce fut tout le secret de ce novateur aux abois, qui fut dévise et unique loi ! Tout pour et par la franc-maçonnerie. Son œuvre n'aura été qu'une longue profanation des dog-

AU LAC SAINT-JEAN

Notes de voyage. Roberval, 30 août 1890. Je suis bien aise d'être venu visiter la région du lac Saint-Jean pendant qu'on est justement à agiter les questions d'émigration et de colonisation dans la province.

J'ai eu de plus le précieux avantage de me trouver en compagnie d'un parti d'inspection de la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, composé de MM. Elise Beaudet, vice-président, le véritable initiateur au fond de cette superbe ligne et son promoteur dévoué, des années durant; de M. Simon Peters, second vice-président; de M. G. Lemoine, directeur, de J. O. Scott, secrétaire et trésorier, de M. Orr, ingénieur de la compagnie, et de M. Light, l'ingénieur chargé par les porteurs de débiteurs anglais de faire rapport des travaux de parachèvement.

M. Tarte était aussi de l'excursion, et, comme il connaît parfaitement le pays auquel il s'intéresse vivement, il s'est joint aux représentants de la compagnie pour me fournir tous les renseignements désirables sur le chemin de fer, l'histoire de sa construction et la valeur de cette région agricole.

C'est une chose plus que risquée de dire que la province de Québec ne peut nourrir tous ses enfants. Quand un pays possède des vallées comme celles du lac Saint-Jean et de l'Ottawa, capables seules de recevoir quatre à cinq millions d'habitants, nous avons le droit de lever la tête avec fierté et de dire à nos compatriotes que s'ils émigrent à l'étranger, la faute n'en peut être qu'à eux, non à notre admirable patrie.

Je n'ai jamais eu de prévention contre le lac Saint-Jean: les amis de son chemin de fer m'ont toujours trouvé à leur côté pour leur prêter main forte. Telle a été du reste la conduite des députés de la région de Montréal: M. Chapleau, en 1882, a virtuellement assuré la construction de ce chemin, mettant, avec raison, cette entreprise à la suite immédiate de celle du Québec, Montréal et Occidental, et avant même le chemin des Cantons du Nord qui pourtant l'intéressait probablement.

On cite encore, ici, l'expression énergique dont il se servait à cette occasion dans un discours: "That road shall et MUST be built."

Quand on voit à l'est, au nord et au nord-ouest du lac Saint-Jean, l'immense zone de terre alluviale que ce chemin de fer livre au colon de notre pays, on s'exhale bien l'ardeur et la ténacité des promoteurs québécois du chemin, des Garneau, des Baby, mais surtout de M. Elise Beaudet, homme actif et intelligent, qui s'est inféodé non seulement au chemin, mais à la région elle-même dont il s'est fait le défricheur enthousiaste, risquant dans diverses entreprises, la plus belle partie de son avoir personnel. MM. J. S. Ross, Frank Ross, Simon Peters, J. B. Renaud, etc., ont aussi consacré beaucoup de temps au succès de l'entreprise dans laquelle ils ont mis, avec bon nombre de leurs concitoyens, de très fortes sommes d'argent.

On m'assure — et je le crois sans peine — que le chemin du lac Saint-Jean est celui de la province où l'on trouve le plus d'argent des particuliers. La ville de Québec elle-même y possède pour \$125,000 de parts payées après la mise en opération de la ligne.

On ne se fait guère d'idée, à Montréal, à moins d'avoir vu de ses yeux, de la grandeur de cette entreprise, des difficultés surmontées pour la conduire à bon fin et de son importance au point de vue de la colonisation et du commerce même.

Le royaume du Saguenay, si bien nommé ainsi par les premiers frères jésuites, remonte à une date très ancienne ! Il existait même avant M. Mercier, quoiqu'en dise l'ancien ministre de mon pays n'a fait, comme manière de déshonneur entre deux sommes et trois actions héroïques, que le découvrir un bon matin.

Le chemin de fer était pratiquement dans le domaine des faits accomplis lorsque M. Mercier arriva au pouvoir; il avait même été bâti malgré M. Mercier, malgré son parti qui ne cessa de combattre l'entreprise en chambre.

Quand l'Electeur veut tirer orgueil de cette grande œuvre nationale pour son fétiche, l'Electeur commet un anachronisme en même temps qu'une sottise; car lui-même on ne manque jamais de donner le mérite de l'entreprise à sir A. F. Caron au fédéral, entre autres, et aux administrations Chapleau et Ross pour ce qui est de l'aide provinciale.

M. Mercier pourra prendre pour lui, en faisant sa part au fédéral, l'embranchement futur de Chicoutimi, s'il n'a pas trop morfondu le trésor provincial au dépens des entreprises sérieuses; mais bien sûr, jamais il n'aura la gloire d'avoir bâti le chemin au lac Saint-Jean proprement dit.

En 1887 il était achevé à cinq milles de Chambord, ou Pointe-aux-Trembles, paroisse qui se trouve à 7 milles de Roberval, le terminus actuel et nécessaire pour lui assurer un certain service de navigation.

peut et doit se faire de la colonisation, si nous voulons être sérieux. Cette politique était rationnelle et mesurée sur nos ressources: elle ne ressemblait en rien à cette sorte de vertige qui, sous le nom de progrès, fait entreprendre mille projets, propres aux particuliers, aux municipalités et aux grandes corporations, et laisse à sec notre trésor quand il faudra aider des œuvres véritablement nationales, c'est-à-dire possédant un intérêt commun à toute la nation.

Je conçois bien la raison de cette politique arbitraire qui va aboutir — et cela n'ira pas loin — à un cataclysme financier sans nom dans notre histoire; sous le régime actuel on ne fait rien sans calculer ce que le parti ou les amis peuvent retirer d'avantage.

Mais revenons au lac Saint-Jean et à son chemin. Le lac est ancien, comme j'ai eu le loisir de le dire tantôt à l'instigation de M. Mercier. C'était un lieu de séjour pour les Pères Jésuites, et un poste pour les marchands de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Le lac reçoit d'immenses cours d'eau venant de toutes les directions; par là on peut comprendre l'importance de ce point central d'attraction pour la traite avec les Sauvages, la chasse et le pêche qui est excellente dans l'embouchure des rivières.

Le lac était encore un point de distribution pour toutes les directions: sa Mistassinière à la Baie James; son Ashuapmouchouan joint le Saint-Maurice qui lui-même fait presque source commune avec l'Ottawa, la reine de nos rivières conduisant aux postes du Grand-Ouest.

Le lac Saint-Jean était donc un point culminant pour le commerce et les excursions lointaines. Il sera dans le développement de notre pays, et Québec la veut, un point stratégique, sinon pour le grand commerce, mais au moins pour le défrichement et l'agriculture.

De Québec, du monde civilisé, on arrive ici par deux voies, toujours les mêmes: celle du Saguenay, en un temps de deux siècles et demi, et celle de la route, découverte par les chasseurs, qui consiste aujourd'hui en un superbe chemin ferré sans supérieur dans la province, mais qui consistait naguère dans une série de cours d'eau et de lacs interceptés par de longs et pénibles portages, pratiqués ça et là à travers les Laurentides, larges ici de près de quarante lieues.

Donner ce coup de crayon très bref sur le pays c'est en faire du coup la description sommaire; c'est faire voir les énormes difficultés à surmonter pour bâtir un chemin de fer; difficultés invincibles, au moins on le disait, avant qu'un homme d'une énergie indomptable qui en avait vu bien d'autres dans son pays, un Américain, M. Beemer vint prendre l'entreprise en main.

Je suis venu ici faire un voyage d'observation, bien décidé à rendre, sans phrases ni exagération, justice à tout le monde. Je dois donc le dire hautement, M. Beemer, de l'aveu de tous s'est signalé par un coup de maître en bâtissant comme il l'a fait, le chemin du lac Saint-Jean. On lui prêtait charitablement un terme d'arrêt infranchissable au lac Edouard; mais bien positivement qu'il ne pourrait jamais traverser les dernières contreforts des Laurentides, muraille de 1500 pieds au-dessus de la mer, dressant devant lui et servant tout à la fois de ligne de séparation des eaux du lac Saint-Jean d'avec celles du Saint-Laurent et de séjour, par conséquent, de vastes marais profonds où l'on disait impossible de trouver une assiette solide à un chemin de fer.

Le génie de la persévérance et de la minutieuse observation a surmonté les obstacles accumulés de la nature; la FASSE a été trouvée après d'innombrables recherches et aujourd'hui que c'est fait on dit comme de Peuf de Colomb: "Mais, tiens, c'était pourtant bien simple."

Suivre les premiers renforts laurientins, allant vers l'ouest, de Québec jusqu'à la rivière à Pierre; et de là frapper la Batiscan et en suivre le cours qui va en zigzagant et par une ascension graduelle, jusqu'au lac Edouard où elle prend sa source; d'ici passer, pour les coteyers dans leur plus grande longueur, entre des lacs nombreux et étendus dont l'existence suppose nécessairement des alentours de surface relativement plane; puis descendre par une gorge resserrée découverte près de Chambord, entre deux chaînons épirant de la formation laurientine, telle a été l'idée dominante de toutes les explorations des ingénieurs guidés par les sauvages et les chasseurs canadiens, guidés surtout par M. Jos. Bureau, l'explorateur du département des terres qui connaît son pays comme pas un parmi nous.

Sans doute la rampe s'accroît par bout, sans doute les courbes sont assez prononcées, mais jamais les premières ne dépassent 102 pieds au mille et les secondes sont d'un rayon fort acceptable.

MM. Light et Hoare, les ingénieurs de la compagnie, ont assisté à la naissance de l'entreprise, à la Rivière à Pierre — c'est là que commencent le parcours montagneux — ils nous ont fait l'histoire des passes les plus difficiles à traverser et à suivre, et nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment d'admiration pour le génie civil qui a si bien connu les plans de montagne, de descente et de déviations du chemin.

M. Garden, l'ingénieur en chef du Montréal et Occidental, a été l'ingénieur constructeur depuis la rivière à Pierre, croyons-nous, jusqu'au lac. Il n'a laissé partout, tel, que le souvenir d'un travailleur hors ligne, doué d'une conviction et

se mettre en frais à chaque pas de cette rude construction à travers monts et marais, lacs et rivières.

Le constructeur, M. Beemer, est à mettre partout la dernière main à la ligne jusqu'au lac. Il est de plus à construire un complément qui permettra à la compagnie de se passer des onéreux services du Pacifique. A l'automne, un chemin nouveau de treize milles, faisant soudure en arrière de l'ancienne Lorette, à Saint-Ambrose, amènera directement les convois à Québec, traversera la rivière Saint-Charles par un pont commun au Charlevoix et Montmorency, et aura son terminus près du port de la vieille capitale.

Tous ces travaux de constructions nouvelles et de réparations sur la ligne principale, absorberont un million de piastres qu'on est actuellement à dépenser, entre un quinze de cents personnes, fournisseurs, ingénieurs et ouvriers à l'emploi de M. Beemer.

Les travaux d'achèvement sont très avancés, les stations bâties presque partout, le ballast — est généralement excellent — est généralement sept huitièmes de la ligne donner un solide et un fini que M. Light a constaté sans ménager ses expressions de surprise satisfaites, et que je n'ai pu m'empêcher d'admirer, tant on n'avait coté d'histoires abracadabrantes sur les sinuosités et soubresauts de la nouvelle voie ferrée.

Le chemin est sous la direction de M. J. G. Scott, secrétaire et trésorier de la compagnie, un homme dont l'existence s'est confondue, pour ainsi dire, dans la création, le développement et la prospérité de la ligne.

M. Scott est non seulement un gentleman accompli, plein de bonté et de prévenance pour tout son monde, grands et petits, mais il appartient encore au métier des chemins de fer. Son opinion fait autorité dans la province, même au Canada. Son administration vigilante et éclairée a mis la sécurité en même temps que la régularité dans les divers services de la ligne. Ses idées larges et prévoyantes ont multiplié les sources de revenus et d'une entreprise dont les plus optimistes n'attendaient que traces et pertes d'argent, il a fait une exploitation capable de se soutenir avec honneur dès le début et avec profit avant de longues années.

Je n'ai guère parlé du lac Saint-Jean lui-même, des projets de M. Beemer, des choses qu'il a déjà accomplies et je dois fermer brusquement ma lettre si je veux qu'elle fasse cette nuit les 100 milles qui me séparent de Québec, et, demain les 150 milles qui séparent Québec de Montréal.

Je projette pour demain une excursion à la Grande Décharge et pour lundi un tour à Saint-Félicien, dans la patrie par excellence de la belle terre et du bid.

Bonjour et à bientôt la suite de ces notes qui n'ont qu'une prétention, celle de dire la vérité et toute la vérité sur cette région trop ignorée de notre pays.

G. A. N.

Fumez le cigare Sohmer à 10c Fumez La Patrona, à 5 cts. Pare Sohmer Ce soir, TESTO retenant deux chevaux forts, pesant chacun 1,400 livres. 299-5

Fumez Le Jolly Driver, à 5 cts Fumez La Patrona, à 5 cts. Fumez le cigare Sohmer à 10c Fumez le cigare Sohmer à 10c Fumez La Patrona Extra à 5c

PIK-RON. Polissez vos meubles en leur jour sans avoir besoin de la poudre à polir. Les autres jours nettoyez avec une éponge trempée dans l'eau.

LES CELESTES. GOUTTES ANTI-CHOLÉRIQUES ET ANTI-DIARRHÉIQUES. Dr. J. A. CREVIER

PAR E. R. GAREAU. Agent d'Immobilier. 57, RUE ST. GABRIEL, 57

LOUER logement situé rue St André, dans les environs de la ville.

LOUER logement situé rue St André, dans les environs de la ville.

LOUER logement situé rue St André, dans les environs de la ville.

LOUER logement situé rue St André, dans les environs de la ville.

LOUER logement situé rue St André, dans les environs de la ville.

LOUER logement situé rue St André, dans les environs de la ville.

LOUER logement situé rue St André, dans les environs de la ville.

RUE NOTRE-DAME. Vente d'un Terrain. L'ENCAN PUBLIC. Le 9 Septembre courant.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

ROLES DE COTISATIONS. Avis public en ce qui concerne les rôles de cotisations pour l'année 1890.

HENRY BIRKS & CIE. ONT UN ASSORTIMENT TRES CHOISI D'ANNEAUX. 235 ET 237 RUE ST-JACQUES.

CHAUSSURES. L'assortiment le plus considérable. L'assortiment le plus fashionable.

CHAUSSURES. L'assortiment le mieux fini. L'assortiment le mieux fait.

CHAUSSURES. L'assortiment le plus durable. L'assortiment le plus élégant.

CHAUSSURES. L'assortiment le meilleur marché. MAGASIN DE CHAUSSURES FOGARTY FRERES.

CHAUSSURES. Coin des rues Saint Laurent et Sainte Catherine. 28 août - Juin.

GEOTUCKER. REMÈDES SAUVAGES. LES MALADIES INTERNES ET EXTERNES REMÉDIÉS BIEN COMMU.

LAIT DE MAGNÉSIE. Est recommandé et prescrit par les meilleurs médecins. Guérit la dyspepsie, l'indigestion et l'acidité de l'estomac.

L'huile Astrale DE PRATT. Toujours brillante et sans fumée. EN BARILS ET EN CAISSES.

C. PEVERLEY. Importateur et marchand. D'Huile de Pétrole Américaine et Canadienne.

LATIMER. Vendeur durant ce mois des Buggies convertis et convertis. Thaxtons de France.

W. BAKER & CO'S. Pas de Chimiques. Médaille d'Or, Paris, 1875.

DEUXIEME EDITION

REUNION A NICOLET

En dépit du mauvais temps, c'était jour de réjouissance au collège de Nicolet, le 27 août courant. Les fêtes festives de 1878 s'y étaient données...

Professeurs présents: Révérend M. J. A. Ir. Donat, prof. de physique; J. Elz. Bellemare, professeur de mathématiques; H. E. Julien, professeur de syntaxe; M. F. L. Desaulniers, M.P., un des professeurs de méthode; G. H. de Châtillon, professeur de musique.

Etait présent: Révérend M. A. Rainville, curé de Cocharte, Mass.; C. E. Brunault, curé d'Hyloke, Mass.; H. Brunault, à la cure de Saint-Hyacinthe; On. Milot, chapelain des Frères d'Arthabaskaville; M. Alph. Corrivault, avocat, de Montréal; Ar. Courchesne, de la paroisse de Saint-Jacques, Québec; Ernest Legris, médecin de Centerville, R. L.; Evariste Labarre, instituteur, de Maskinonge; Jos. Bellemare, médecin, de Falmouth, Connecticut; Jos. Bergeron, médecin, de Somerset; Will. Camirand, avocat, de Nicolet. M. M. E. Maurault, Révé. Ed. Bourret, S. Doucet, etc., avaient envoyé des lettres d'excuse. Les Révérends M. M. Ray Caisse, procureur du séminaire des Trois-Rivières, un des professeurs de méthode, Fern. Bédard, élève et maintenant chancelier de Mgr des Trois-Rivières, en retraite ce jour-là, ne purent assister à la fête, à leur grand regret.

La messe fut célébrée par M. H. Brunault et servie par M. Evariste Labarre, deux concédés. M. O. Milot dit aussi une messe basse sur un des hôtels latéraux. Il y eut musique et chant par les Révérends M. M. Ch. E. Brunault, A. Rainville, M. M. O. H. de Châtillon et O. Courchesne. Les professeurs étaient présents et ont apprécié de bonnes émotions en entendant le fameux cantique: Temple témoin. C'étaient bien le même temple et les mêmes voix, après douze ans.

À l'issue de la messe, rendez-vous à l'antique salle de musique, convertie maintenant en fumoir. Là, les jeunes voyaient les portraits des vœux de Nicolet; Mgr Plessis, M. Leprohon, le lieutenant-gouverneur Angers, M. Thomas Moran, M. Robert Walsh, le Père France Desaulniers (sous-diacre), le bon Père M. Thomas Caron, etc. Comme il était impossible d'avoir devant les boîtes, l'avant-midi fut employé à écouter la musique et le chant dans l'ancienne salle de musique.

Le chant: "O Nicolet qu'on te reviens, qu'avec transport toujours je te reviens," fut surtout applaudi.

L'adresse à M. le supérieur, M. O. Proulx, fut lue par M. Alphonse Corrivault. Elle était accompagnée d'un riche cadeau (un calice en or massif) présenté par les élèves, à leur Alma Mater. Ce calice avait été acheté chez M. Desaulniers et frère de Montréal. M. Proulx y répondit avec le tact, le talent et le charme qu'y mettent toujours les prêtres de Nicolet, chaque fois qu'ils reçoivent leurs anciens élèves.

À onze heures, les élèves visiteurs allèrent présenter leurs hommages à Mgr Gravel, qui les reçut bien cordialement. Sa Grandeur daigna même laisser ses nombreuses occupations pour converser familièrement avec eux.

À une heure p.m., M. Douville annonça le repas. Mais ce n'était plus le repas d'autrefois. Pour la circonstance, la grande salle à dîner des élèves était ornée et la table chargée de mets exquis et de fleurs au parfum délicieux. Tout avait été transformé, moins le cœur de ceux qui devaient prendre part au banquet. Là, se trouvaient réunis les vieux et les jeunes gardiens du logis, comme une partie de ceux qui étaient partis pour répondre aux vœux de la Providence sur eux.

En dégustant les bons mets de Nicolet, je me suis rappelé les mots d'un célèbre juge T. J. J. Loranger, à Yamachiche, en 1878: "En arrivant dans votre village, ce matin, nous avons trouvé tout agrandi: maisons, rues, commerce; tout, excepté une chose qui ne changera pas: Votre cœur et le nôtre."

Après la santé de M. le Supérieur Proulx, présentée par M. W. Camirand, avis fut donné que M. l'artiste Papillon attendait les élèves et les professeurs, pour les photographier en groupe. C'était la fin de la partie officielle de la réunion. Immédiatement après, quelques professeurs durent s'éloigner et ils laissèrent les élèves, libres maintenant de tout règlement, s'amuser ensemble, pour évoquer les belles années passées au collège de Nicolet. La soirée a dû être bien délectable. Ceux-là seuls qui ont étudié à Nicolet savent le charme que l'on éprouve à revoir l'Alma Mater, le collège, les salles, le boitage, etc. Les professeurs d'autrefois, si j'avais voix au chapitre, je dirais à la corporation du collège de Nicolet: "Mieux votre collège que les autres collèges d'éducation sont le rapport matériel, mais, en améliorant, tâchez de ne pas lui faire perdre ce cachet d'antiquité qui cause tant d'émotion aux anciens élèves nicolaites."

Les Révérends M. G. Proulx, J. G. Gélins, A. N. Bellemare, J. A. Ir. Douville, Z. Lhany, qui sont tous aujourd'hui les fidèles gardiens du logis, prendront, j'espère, cette remarque en bonne part.

La fête du 27 août fera époque dans les annales du collège de Nicolet. Parmi les anciens élèves de 1878, plusieurs étaient venus de loin. M. M. Dr. E. Legris, Ch. E. Brunault, A. Rainville, Jos. Bellemare, A. Courchesne. Les amis ont dit, le lendemain, se séparer bien en regret en se disant: "L'année 1890 verra le grand centenaire de toute la famille de Nicolet, nous en serons l'hôte. M. Proulx a dans ce grand projet de réunion, il devra se réaliser. Dans dix ans, bien des nicolaites seront disparus de la scène de ce monde, mais il devra en rester encore assez pour honorer dignement l'une des maisons qui a fait rayonner le plus de gloire sur notre pays."

Comité de l'eau. Les membres du comité de l'eau, se sont réunis hier après-midi. Une délegation de Maisonneuve a demandé au comité une réduction sur la taxe de l'eau qui est de 30 cents par mille gallons. Cette demande sera prise en considération.

M. M. Thos. Robertson et Cie, ont obtenu le contrat pour la fourniture de 75 tonnes de fer en gueuse à \$77.84.

M. M. Garth e Cie, fourniront 75 tonnes de pompage à \$67.50, et M. M. H. R. Free et Cie, un certain nombre de tonnes de fonte à \$43.50.

On demande des femmes. M. l'abbé a reçu une lettre de Rome, l'annonçant que l'abbé on le priait d'envoyer un certain nombre de jeunes femmes dévouées de son marié avec des mineurs. Le gendre de la cité a reçu instruction de répondre que le mariage n'est pas en état de se faire d'une agence matrimoniale.

Notes de l'Hôtel de Ville

Pendant la semaine dernière, la somme de \$10,000 a été payée par le département des chemins et celui de l'aqueduc pour des améliorations permanentes. La ville a aussi payé dans la même semaine \$15,000 accompli aux commissaires d'écoles.

Les gages des employés du département des chemins ont été la semaine dernière de \$13,300.

L'inspecteur Flynn, du département des chemins, a pris hier une action en cour de recorder contre Duncan Gordon, coin des rues Ontario et Saint-Denis, pour avoir négligé de poser un trottoir provisoire autour de ses matériaux de construction.

Le département des chemins travaille actuellement à prolonger la rue Panet à travers le parc Logan, entre les rues Sherbrooke et Rachel.

Chambre de commerce. L'assemblée mensuelle de la Chambre de commerce a eu lieu hier soir sous la présidence de M. Pariseau. Une lettre d'un importateur de Londres a été lue, demandant le nom de quelques-uns de nos importateurs. Le secrétaire a reçu instruction de donner le plus de noms possible.

Les mesures proposées pour faciliter l'exportation des bestiaux ont été discutées et un comité a été nommé pour étudier la question. Une résolution a été adoptée concurremment avec la chambre de commerce de Québec pour demander au gouvernement fédéral de faire construire un quai à la quai-rail de la Croisette, etc.

Il a été question des droits sur les ornements d'église. L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

L'assemblée a pris ensuite connaissance d'une invitation qui a été envoyée à toutes les municipalités dans le district de Montréal, pour leur demander d'envoyer des délégués à une convention qui sera tenue à Longueuil le mois prochain. Le but de cette réunion est de demander aux gouvernements fédéral et local d'aider à la construction d'un pont entre Montréal et la rive sud.

BENNING & BARSALOU

Encanteurs et marchands en com mission. Nos 51 et 53 rue SAINT-PIERRE, reprennent leurs ventes de marchandises d'été, vêtements, chaussures, et marchandises diverses en général à bon marché et à bon prix.

Le meilleur occasion au Canada, pour la vente de marchandises qui viennent de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Galicie, de la Hongrie, de la Roumanie, de

